CONTRAT ŒUFS - ANNÉE 2025-2026

Producteur : Stéphane Disdet	Adhérent(es) de l'Amap les Radis en éventail
7 Domaine de Saint Leu	Nom & Prénom :
94520 Périgny sur Yerres	tel:
sdisdet@gmail.com	@:

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 26 distributions entre la semaine S41 (8 octobre 2025) (la distribution du 14 janvier 2026, sera « double ») et la S39 (23 septembre 2026) à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IdF : http://www.amap-idf.org). A savoir :

Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production (paiement à la souscription, cf. modalités de règlement)
- Venir chercher sa part de la production d'œufs la semaine choisie, sur le lieu de distribution.
- **Gérer** ses retards et **ses absences (vacances)** le cas échéant (contacter les intermittents ou l'équipe de distribution et non le producteur).
- Apporter une ou plusieurs boîtes d'œufs vides à remplir suivant son contrat. Les œufs étant livrés par plateau de 30.

Engagements du producteur :

- O Livrer chaque semaine des œufs bio de qualité frais, issus de son élevage (dans la mesure du possible, les œufs seront extra-frais, c'est-à-dire à moins de 9 jours après la ponte). La date de ponte sera communiquée à la livraison.
- o A produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- O Donner régulièrement des nouvelles de l'élevage.
- O Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- o Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- O A chaque changement de bande (vers 18 mois ou plus), les poules sont envoyées dans un abattoir certifié bio.

Engagements communs:

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Planning des distributions : Toutes les semaines impaires.

Soit 26 distributions : de la semaine S41-2025 à la semaine S39-2026.

Prix de la part de production d'œufs et modalités de règlement : 3,35 € la part.

<u>A noter</u>: Un panier constitue une « part » d'œufs. Celle-ci dépend donc du partage de la production d'œufs réalisée entre amapiens. La production est plus abondante au démarrage d'une nouvelle bande avec de jeunes poules pondeuses, puis ira naturellement en décroissant lorsque les poules seront en fin de carrière (vers 18 mois ou plus selon la qualité des pondeuses). Les parts seront donc ajustées en fonction de cette donnée. Vous aurez généralement 7 oeufs par panier pendant 6 mois puis 6 oeufs par panier pendant les 6 mois suivants et enfin 5 oeufs par panier les 6 derniers mois. Cela permet d'avoir 6 œufs en moyenne sur la durée de vie de la poule, avec plus d'œufs en démarrage d'un nouvel élevage (en général 7 œufs) et moins d'œufs en fin de carrière des poules avant changement de bandes (en général 5 œufs).

Le début du contrat ne coïncide pas avec la date d'arrivée des poules sur la ferme puisque le contrat est de 12 mois alors que les poules restent au minimum 18 mois sur la ferme.

Parrainage de Poules :

Pour que les poules ne soient pas destinées à devenir un produit de consommation « jetable », Stéphane propose aux amapiens ayant souscrit un contrat « œufs » de parrainer une ou plusieurs de ses poules pondeuses. Ces poules, en fin de carrière de ponte (une carrière de 18 mois environ ou plus), leur seront remises soit vivantes soit envoyées dans un refuge à poules selon le choix de chacun. Le prix d'un parrainage de poule est de 16,50€.

Engagements de l'adhérent :

- Payer en début de production le /les parrainage(s) pour lesquels il s'engage.
- Dire explicitement, lors des changements de bandes de poules, s'il désire la poule vivante ou placer en refuge. A défaut, la poule est envoyée à l'abattoir.
- Venir le jour où il s'agira de récupérer les poules avec le contenant adéquat.
- Prévenir en cas d'impossibilité de récupérer la/les poules, et céder sa/ses poules.

Engagements du producteur:

O Prévenir en amont du changement de bandes pour que les adhérents parrains puissent préciser s'ils désirent les poules prêtes à consommer ou vivantes.

Contrat rillettes de poules bio

Les rillettes seront livrées 4 fois par an (1 fois par trimestre) : 1 lot est donc constitué de 4 pots par an. Le pot de 180g est au prix de 6€90 pour les rillette nature et 7.20€ pour les rillettes au piment d'Espelette

TARIFS ET MODALITÉS - Souscription annuelle

PARTS D'ŒUFS BIO	PARRAINAGE POULES	RILLETTES DE POULES BIO NATURE	RILLETTES DE POULES BIO PIMENT ESPELETTE
Toutes les 2 semaines	Parrainage annuel	Distribution – ¼ de lot par trimestre	Distribution – ¼ de lot par trimestre
1 part : 87,10€	1 poule: 16€50	1 lot de 4 pots : 27€60	1 lot de 4 pots : 28€80
2 parts : 174.20€	2 poules: 33€00	2 lots de 4 pots : 55€20	2 lots de 4 pots : 57€60
3 parts : 261,30€	3 poules: 49€50	3 lots de 4 pots : 82€80	3 lots de 4 pots : 86€40
4 parts : 348,40€	4 poules: 66€00	4 lots de 4 pots : 110€40	4 lots de 4 pots : 115€20

REMPLISSEZ SELON VOTRE CHOIX:

Nombre de parts d'œufs :toutes les 2 semaines	Nombre de parrainages :	Nombre de lots de rillettes natures :	Nombre de lots de rillettes au piment d'Espelette:
Montant chèque 1 : (Encaissement octobre 25)	Montant chèque : (Encaissement octobre 2025)	Montant chèque : (Encaissement octobre 2025)	Montant chèque : (Encaissement octobre 2025)
Montant chèque 2: (optionnel) : (Encaissement avril 26)			

Possibilité de prendre plusieurs parts d'œufs à chaque distribution.

Règlement par chèque à l'ordre de « Stéphane Disdet » à la date du jour.

Nom et prénom de l'adhérent :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom du producteur : Stéphane Disdet

Signature: